

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD Réunion du Comité Syndical du 5 décembre 2022



SOMMAIRE

1. Approbation des proces-verbaux des reunions du Comité syndical des 3 et 21
octobre 20225
2. Marchés Syndicat Mixte5
Convention avec le Cabinet d'Avocats LGP
4. Participation financière 2023 des Communes et des EPCI membres du Syndicat
Mixte7
5. Dotation Globale de Fonctionnement - Dotation supplémentaire aux
groupements de communes à vocation touristique - Modalités de reversement
6. Remboursement échéance prêt Financement des 24 épis
7. Propriétés du Syndicat Mixte - Remboursement des taxes foncières9
8. Remboursement de frais de personnel par le Budget Annexe « Gestion des
Propriétés du Conservatoire »9
9. Souscription d'une Ligne de Trésorerie
10. Budget 2022 - Décision modificative
11. Taxe de séjour - Projets retenus - Montant du plafond de remboursement par
commune - Budget Principal12
12. Gestion du Personnel
13. Adhésion à France Digues
14. Adhésion au CEREMA
15. Réalisation d'une étude hydraulique et hydro-sédimentaire en Baie d'Authie
par la CA2BM - Participation au financement d'une mission d'Assistance à Maîtrise
d'Ouvrage
16. Saint-Valery-sur-Somme - Réalisation d'une aire naturelle de stationnement -
Signature d'une convention avec la commune
17. Maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour la réalisation d'une aire de
stationnement en entrée de ville de Saint-Valery-sur-Somme - Avenant n°1
18. Le Crotoy - Convention de gestion relative à la surveillance et à l'entretien de
la frange littorale
19. Cayeux-sur-Mer – Aménagement résilient du Boulevard Maritime - Avenant n°2
au marché de Maîtrise d'Oeuvre
20. Avenants au Marché de travaux concernant l'aménagement des espaces
publics du front de mer, de l'esplanade du casino et du centre-bourg d'AULT (80)17
21. ZAC Frange Nord de Quend - Avenant à la promesse de vente avec le
Groupe COGEDIM Signature de l'acte de vente des lots 4 et 5
22. ZAC Frange Nord Quend - Convention de participation aux coûts des
équipements publics
23. ZAC Frange Nord Quend - Demande de financement des Travaux
24. Marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie sur
les systèmes d'endiguement des Bas-Champs et Somme-Authie (sous système
Authie-Sud) - Lot n°1 : Système d'endiguement Bas-Champs - Avenant n°4
25. PAPI BSA – Action 7.7A2 Petits confortements des renclôtures existantes en
attente des travaux Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France
20
57

matériaux disponibles pour la gestion du trait de côte Demande de subvention -
Engagement de la consultation21
 Plan Vélo Baie de Somme - Convention financière relative à l'acquisition
foncière des emprises au Chemin des Prés à Wolgnarue21
28. Service Environnement, pôle animation territoriale biodiversité -
Renouvellement du programme d'animation Natura 2000 et convention de partenariat21
29. Service Environnement, pôle Grand Site Accès au Cap Hornu et aires de
stationnement sur la commune de Saint-Valery-sur-Somme Financement d'une
étude pour la réalisation d'un Avant-Projet22
30. Service Environnement, pôle Grand Site de France Mise en œuvre du
programme, subvention de fonctionnement 202323
31. Service Environnement, pôle Grand Site de France - Réalisation des travaux
d'aménagement du chemin d'accès et du parking VL du Parc Ornithologique du
Marquenterre, commune de Saint-Quentin-en-Tourmont23
 Service Environnement, pôle gestion des milieux naturels - Programme LIFE
Anthropofens24
 Service Environnement, Pôle gestion des milieux naturels - Renouvellement de
la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP) pour le
programme de gestion des terrains du Conservatoire du littoral 2023 - 202524
34. Service Environnement, Pôle RNN de Somme - Bilan brigade équestre et projet
2023 25
35. Service Environnement, pôle RNN Baie de Somme - Subvention de
fonctionnement 202326
 Rapport d'information - Mesures relatives à la consommation d'énergie

Réunion du Comité Syndical du 5 décembre 2022

1

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 9 novembre 2022 s'est réuni le lundi 5 décembre 2022 à 18 Heures 30 à Garopôle à Abbeville sous la Présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Syndicat Mixte.

Membres: 36 Présents: 24

Nombre de Votants : 24 Nombre de Voix : 44

Assistaient à cette réunion

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Madame Monique EVRARD
- > Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Madame France FONGUEUSE
- Monsieur Angelo TONOLLI
- Madame Nathalie TEMMERMANN
- Madame Julie VAST

Représentants des Communes

- Monsieur Algin BAILLET (Fort-Mahon)
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN (Ponthoile)
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN (Lanchères)
- Monsieur Martial BALSAMO (Novelles-sur-Mer)
- Monsieur Jean GORRIEZ (Saigneville)
- Madame Dominique MALLET (Woignarue)
- Monsieur Jean-Marie MACHAT (Estreboeuf)
- Monsieur Vincent ROUSSELIN (Mers-les-Bains)
- Monsieur Dominique COCQUET (Saint-Quentin-en-Tourmont)
- Monsieur Laurent CHOLET (Ault)
- Monsieur Marc VOLANT (Quend)

Représentants des EPCI

- Monsieur Eric KRAEMER, Vice-président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenteire
- ➤ Monsieur Marcel LE MOIGNE, Vice-président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs

Membres suppléants :

Représentants du Département de la Somme

Monsieur Amaud BIHET

Représentants des Communes

> Monsieur Régis BRUNET (Cayeux-sur-Mer)

Représentants des EPCI

Monsieur Pascal LEFEBVRE, Vice-président de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme, représente Monsieur Pascal DEMARTHE, Président Monsieur Dominique HENOCQUE, Conseiller Communautaire de la Baie de Somme représente Monsieur Emmanuel DELAHAYE, Conseiller Communautaire de la Baie de Somme

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Brigitte LHOMME
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Madame Zohra DARRAS

Représentants des Communes

- Monsieur Raynald BOULENGER [Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly]
- Monsieur Philippe EVRARD (Le Crotoy)
- Monsieur Guy TAECK (Favières)
- Monsieur Daniel LENNE (Boismont)
- Monsieur Bernard DUCROCQ (Pendé)
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE (Cayeux-sur-Mer)
- Monsieur Daniel CHAREYRON (Saint-Valery-sur-Somme)

Représentants des EPCI

- Monsieur Claude HERTAULT, Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenteire
- Monsieur Eddie FACQUE, Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs
- Monsieur Pascal DEMARTHE, Président de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme.
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE, Conseiller communautaire Communauté d'Agglomération Baie de Somme

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- > Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur Florian BOUTHORS
- > Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Bruno DROZ-BARTHOLET
- Monsieur Yann DUFOUR
- Monsieur François GOUDEAU
- Monsieur Nicolas AUBERT
- Monsieur Thierry BALESDENT
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice de l'Environnement. Conseil Départemental de la Somme
- Madame Valérie MONFLIER

Sont également excusés

- Monsieur Régis EOCHE, SGC Baie de Somme
- Monsieur Nicolas MINEL. Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires, Conseil Départemental de la Somme

Approbation des procès-verbaux des réunions du Comité Syndical des 3 et 21 octobre 2022

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les procèsverbaux des réunions du Comité Syndical des 3 et 21 octobre 2022.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

- 2. Marchés Syndical Mixte
- 1 Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés
- Accord cadre à bons de commande concernant la réalisation d'un suivi morpho sédimentaire : relance du marché

Le Président a informé les membres qu'une consultation va être lancée pour la réalisation d'un suivi morpho-sédimentaire. Ce marché a pour objectif de permettre au Syndicat Mixte de disposer d'éléments sur les évolutions morphologiques du littoral pour anticiper son suivi et programmer des opérations d'entretien.

Il est conclu avec maximum de 300 000€ HT par an, soit 1 200 000 € HT pour la durée totale du marché qui est de 4 ans,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, l'accord cadre à bons de commande concernant la réalisation d'un suivi morpho-sédimentaire, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

2. Travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC Frange Nord de Quend

Le Président a informé les membres qu'une consultation a été lancée pour les travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC Frange Nord.

Le marché est alloti en 3 lots :

- Lot nº1 : VRD
- Lot n°2: Aménagement paysagers
- Lot n°3 : Ouvrages Bois

La durée prévisionnelle des travaux est de 36 mois. Le montant des travaux est estimé à environ 3 millions d'euros hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics de la IAC Frange Nord, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

3. Remplacement de la porte à flots de la Maye. Somme : Relance du marché

Le Président a informé les membres qu'une consultation a été lancée pour une mission de fourniture et de pose concernant le remplacement de la porte à flots de la Maye.

Le marché est conclu pour une durée maximale de 6 mois. Le montant des travaux est estimé à 130 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché concernant le remplacement de la porte à flots de la Maye, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

4. Aménagement des réseaux d'évacuation des effluents du Centre Conchylicole du Crotoy

Le Président a rappelé aux membres qu'à la demande de l'Etat, une étude au cas par cas a été déposée fin mai 2022 avec pour réponse que le projet n'était pas soumis à étude d'impact.

Les dossiers « porté à connaissance », demande de prise d'eau de mer et permis de construire reprenant la décision de la demande au cas par cas ont été déposés fin novembre 2022 pour une instruction de 3 à 6 mois.

Une consultation va être lancée, début décembre, pour les travaux concernant ce dossier.

La fin des travaux est programmée pour la fin 2023. Le GIE reprendra donc la gestion du Centre Conchylicole en début 2024. Le montant des travaux est estimé à 650 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, l'accord cadre à bons de commande concernant l'extraction, le transport et la mise en œuvre de matériaux pour la gestion du cordon de galets des Bas-Champs, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

 Accord-cadre concernant la mission de gestion et d'assistance des systèmes d'information et de formation en bureautique pour le Syndicat Mixte et la Régle Destination Baie de Somme

Le Président a informé les membres qu'une consultation va être lancée pour une mission de gestion et d'assistance des systèmes d'information et de formation en bureautique pour le Syndicat Mixte et la Régie Destination Baie de Somme.

Le maximum en quantité est de 550 Heures par an. Le marché est estimé inférieur à 90 000 € HT.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à partir du 1 « janvier 2023 et s'achèvera le 31 décembre 2023. Il est renouvelable une fois une année par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, l'accord-cadre de la mission de gestion et d'assistance des systèmes d'information et de formation en bureautique pour le Syndicat Mixte et la Régle Destination Baie de Somme, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

6. Accord-cadre à bons de commande concernant l'acquisition et la livraison de fournitures administratives pour le Syndicat Mixte et La Régie Destination Baie de Somme

Le Président a informé les membres qu'une consultation va être lancée pour un accordcadre à bons de commande concernant l'acquisition et la livraison de fournitures administratives pour le Syndicat Mixte et la Régie Destination Baie de Somme.

L'accord-cadre est passé en groupement de commandes avec la Régie Destination Baie de Somme.

Il est conclu pour une durée d'un an et renouvelable deux fois une année. Le montant maximum est de 29 000 € HT par an, soit 87 000 € HT maximum sur la durée totale du marché.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, l'accord-cadre à bons de commande concernant l'acquisition et la livraison de fournitures administratives pour le Syndicat Mixte et la Régie Destination Baie de Somme, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

3. Convention avec le Cabinet d'Avocats LGP

Le Président a informé les membres que dans le cadre des projets d'aménagement du Syndicat Mixte ainsi que ceux de nos communes membres, le Syndicat Mixte s'est rapproché du Cabinet LGP spécialisé en droit public et droit de l'urbanisme afin de leur faire réaliser des consultations juridiques en matière d'urbanisme et du droit du littoral.

Les prix de la prestation juridique sont de 150 €HT par heure.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention d'honoraires avec le Cabinet LGP et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

4. Participation financière 2023 des Communes et des EPCI membres du Syndicat Mixte

Le Président a informé les membres qu'afin de pérenniser et de continuer les actions du Syndicat Mixte dans le cadre de la préparation de notre budget 2023, il envisage de maintenir les participations financières des communes comme suit :

COMMUNES	CONTRIBUTION 2015 à 2022	CONTRIBUTION PROPOSEE pour 2023	
	ent	en €	évolution en 3
Ault	12 646 €	12 646 €	0,00%
Balsmont	2 178 €	2 178 €	0,00%
Cayeux-sur-Mer	21 227 €	22 227 €	0,00%
Le Crotoy	20 530 €	20 530 €	0,00%
Estreboeuf	1640 €	1 640 €	0,00%
Favières	2 528 €	2 528 €	0,00%
Fort-Mahon	22 246 €	22 246 €	0,00%
Lanchères	3552 €	3 552 €	0,00%
Mers-les-Bains	22 283 €	22.283 €	0,00%
Noyelles-sur-Mer	3950 €	3 950 €	0,00%
Pendé	3681 €	3 681 €	0,00%
Pontholie	2 544 €	2544 €	0,00%
Qvend	16 892 €	16 892 €	0,00%
Salgnoville	1 192 €	1 192 €	0,00%
St-Quentin-en-Tourmont	1759 €	1 759 €	0,00%
Saint-Quentin-la-Motte	2 661 €	2661€	0,00%
Saint-Valery sur-Somme	15 118 €	15118€	0,00%
Weignarue	3951 €	3 951 €	0,00%
TOTAL	161 578 €	161 578 C	0,00%

 de maintenir également un acompte correspondant au montant des dépenses 2021 affectées au transfert de compétence, étant précisé que l'acompte prévu pour la CCVS comprend l'augmentation de cotisation résultant du transfert de la compétence de la Gemapi;

	Acompte contribution 2023
Com d'agglomération Baie de Somme	149 300 €
Com de Com Ponthieu-Marquenterre	140 800 €
Com de Com des Villes Sœurs	84 400 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le maintien de la participation financière des communes et d'appeler un acompte aux EPCI pour l'année 2023.

Collège des Membres du Déparlement : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

 Dotation Globale de Fonctionnement - Dotation supplémentaire aux groupements de communes à vocation touristique - Modalités de reversement

Comme chaque année, il a été proposé de reverser, à chaque Commune concernée, 94,5 % du montant de la DGF que nous avons perçu sur l'année précédente ;

COMMUNES	Montant perçu en 2021	Montant à reverser en 2022	
AULT	61 151€	57 788€	
BOISMONT	6 227€	5 885€	
CAYEUX SUR MÉR	139 7936	132 104€	
LE CROTOY	129 106€	122 005€	
ESTREBOEUF	19.590€	18 51 3 €	
FAVIERES	12.624€	11 930€	
FORT MAHON PLAGE	251 767€	237 920€	
LANCHERES	14766€	13 9546	
MERS LES BAINS	86 335€	81 5876	
NOYELLES SUR MER	5.585€	5 278€	
PBNDE	7 439€	7.077€	
PONTHOLE	8 190€	7.740€	
QUEND	182.196€	172 1756	
SAIGNEVILLE	43€	416	
ST QUENTIN EN TOURMONT	22 601€	21 358€	
ST QUENTIN LAMOTTE	1.4316	1 352€	
ST VALERY S/SOMME	59.988€	56 689€	
WOIGNARUE	29 475€	27 854€	
TOTAL	1 038 357€	981 250€	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les montants de la dotation supplémentaire aux Groupements de Communes à Vocation Touristique à répartir entre les communes et autorise le Président à effectuer les mandatements correspondants.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

Remboursement échéance prêt Financement des 24 épis

Le Président a informé les membres que le Syndicat Mixte a été amené à souscrire deux emprunts pour assurer le financement des travaux des 24 épis en 2013 et 2014.

La neuvième échéance du prêt souscrit auprès du Crédit Agricole a été payée le 15 novembre 2022.

Compte-tenu de la répartition de l'indemnité de remboursement anticipé sur le montant du capital, je vous propose d'éclater l'annuité entre l'imputation du remboursement sur l'indemnité de remboursement anticipé pour 20 004,80 €, le remboursement du capital de l'emprunt pour 130 934,67 €, et les intérêts financiers pour 11 787,47 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'appeler le remboursement :

- des communes de Brutelles, Pendé, Lanchères et Cayeux-sur-Mer à la Communauté d'Agglomération Baie de Somme, pour un montant de 107 037,22 €;
- de la commune de Woignarue à la Communauté de Communes des Villes Sœurs, pour un montant de 23 144,32 €;

La contribution de l'ASA des Bas Champs lui sera adressée directement pour un montant de 32 545.40 €.

Le Comité Syndical a décidé également, à l'unanimité, d'approuver la répartition des montants correspondant au capital, à l'indemnité de remboursement anticipé et aux intérêts et a autorisé le Président à émettre les titres de recettes correspondant en recettes d'investissement au chapitre « 13 » pour la part du remboursement du capital de l'emprunt et en recettes de fonctionnement au chapitre « 74 » pour la part du remboursement des intérêts et de l'indemnité de remboursement anticipé.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

7. Propriétés du Syndicat Mixte - Remboursement des taxes foncières

Le Président a rappelé aux membres que le Syndicat Mixte est redevable d'impôts fonciers sur les terrains et bâtiments pour lesquels il est propriétaire ou emphytéote.

Cette année, le montant des taxes fancières s'est élevé à 111 775 €.

Sur cette somme, 15.826 € seront remboursés par la Société Pierre et Vacances et 62.185 € seront supportés par la régie Destination Baie de Somme,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à faire supporter par :

- la régle Destination Baie de Somme, le remboursement de taxes foncières 2022 des différents sites dont elle est gestionnaire pour un montant fixé à 62185 €;
- la société Pierre et vacances, le remboursement de la taxe foncière pour 15 826 €.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

Remboursement de frais de personnel par le Budget Annexe « Gestion des Propriétés du Conservatoire »

Le Président a rappelé aux membres que les recettes des droits de pâturage, de chasse et des redevances du parking camping-cars sur les terrains du Conservatoire du Littoral, étaient encaissées sur le Budget Principal du Syndicat Mixte et servaient au financement d'une partie des dépenses de fonctionnement consacrées à l'entretien des propriétés du Conservatoire du Littoral.

Dorénavant, le déficit généré par le transfert de ces recettes, et correspondant à une partie du salaire des agents affectés à cette mission, sera refacturé par le Syndicat Mixte au Budget Annexe « Gestion des Propriétés du Conservatoire ».

Pour l'année 2021, cette refacturation s'élève à 105 634.72 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'arrêter le montant de cette refacturation à 105 634,72 € et a autorisé le Président à émettre le titre de recettes correspondant sur le Budget Principal du Syndicat Mixte et à mandater ce même montant sur le Budget Annexe « Gestion des Propriétés du Conservatoire ».

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

9. Souscription d'une Ligne de Trésorerle

Le Président a informé les membres que pour permettre au Syndicat Mixte de continuer à payer les dépenses correspondant aux investissements prévus en 2022 et en 2023 dans les délais légaux et de continuer à réaliser les opérations d'investissements prévues, il a été envisagé de souscrire une avance de Trésorerie d'un montant de 4 millions d'Euros.

Une consultation a été lancée en novembre 2022.

Suite à la consultation, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de retenir l'offre présentée par le Crédit Agricole et a autorisé le Président à signer un contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 4 000 000 € d'une durée de 12 mois reconductible, auprès du Crédit Agricole Brie Picardie aux conditions financières détaillées ci-dessus dans les caractéristiques de l'offre.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

10. Budget 2022 - Décision modificative

1 - BUDGET PRINCIPAL : 2^{EME} DECISION MODIFICATIVE

A - Section d'investissement :

1 - PAPI 2:

Le Président a rappelé aux membres que le Syndicat Mixte allait lancer des études préparatoires à la mise en place du PAPI 2 conjointement avec la CA2BM pour un montant global de 500 000 € TTC dont le financement est assuré par :

- la CA2BM à hauteur de 40 %, soit 200 000 €
- la DREAL à hauteur de 150 000 €
- les EPCI à hauteur de 100 000 € et le CD80 à hauteur de 50 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus.

Collège des Membres du Département : 24
 Collège des Membres des EPCI : 8

- Collège des Membres des Communes : 12

2 - Pont à Cailloux :

Le Président a informé les membres que l'opération de construction de la passerelle du Pont à Cailloux avait été scindée pour moitié sur l'opération 3010 pour la partie concernant le département de la Somme et sur l'opération de mandat 45816 en dépenses et 45826 en recettes pour la partie concernant le Pas-de-Calais.

Or, l'analyse de la convention juridique signée a conduit à rassembler l'ensemble des écritures au sein de l'opération 3010.

Pour permettre la passation des écritures de régularisation, il a été proposé les inscriptions budgétaires correspondantes à hauteur de 744 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

B - Section de fonctionnement :

1 - Créances irrécouvrables :

Le Président a informé les membres qu'à la suite de la clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs de la société d'exploitation de l'Auberge de la Dune, de la SAS RDC la Maye et de la SAS Mado, le SGC Baie de Somme a demandé au Syndicat Mixte de constater la perte irrécouvrable sur ses créances sur ces tiers, à hauteur de 3 261,30 € pour la société d'exploitation de l'Auberge de la Dune, de 1 942,40 € pour la SAS RDC la Maye et de 1 122,40 € pour la SAS Mado, soit un montant global de 6 326,10 €. Pour ce faire, il a été proposé les inscriptions budgétaires correspondantes à hauteur de 6 400 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

2- Taxe de séjour :

Le Président a informé les membres que le montant de la collecte 2022 sera supérieur au montant initial des inscriptions budgétaires prévues à hauteur de 200 000,00 €.

Par conséquent, il a été proposé les inscriptions budgétaires correspondantes à hauteur de 200 000 € ainsi qu'une inscription de 150 000 € pour le reversement aux communes membres.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

2 - BUDGET ANNEXE « ZAC DU ROYON »: 1 ERE DECISION MODIFICATIVE

Compte tenu-du retard pris par le Groupe Pierre et Vacances pour signer la promesse d'achat du terrain pour la construction des 110 logements, le Président a informé les membres que le paiement d'une partie du prix initialement prévu sur l'année 2022 n'aura pas lieu.

Aussi, la totalité du coût des travaux réalisés devra figurer en « travaux en cours ».

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus.

3 - BUDGET ANNEXE « GESTION DU PLAN VELO »: 2EME DECISION MODIFICATIVE

Compte-tenu des plus-values sur les marchés de travaux présentées et validées par le Comité Syndical du 3 octobre dernier concernant le plan vélo, il a été proposé les inscriptions budgétaires complémentaires dans les opérations concernées à hauteur de 463 900 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

4 - BUDGET ANNEXE « GESTION DES PROPRIETES DU CONSERVATOIRE »: 2EME DECISION MODIFICATIVE;

Le Président a informé les membres qu'à la demande des services, il a été proposé de créer une opération nouvelle d'investissement destinée à la gestion des boisements à hauteur de 130 000 €.

Il a été proposé d'adopter une inscription complémentaire de 130 000 € et une réduction pour le même montant sur l'opération réfection pont et passerelle pris en charge par le Conservatoire du Littoral sur le plan de relance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

Taxe de séjour - Projets retenus – Montant du plafond de remboursement par commune -Budget Principal

Le Président a rappelé aux membres que comme chaque année, le Bureau réuni le 28 novembre dernier a entériné la liste des projets retenus ainsi que le montant maximum des dépenses de promotion touristiques pour chaque commune pouvant être pris en charge par notre syndicat.

Il a été proposé que le montant de ces dépenses de promotion touristique pouvant être remboursé à chaque commune corresponde à 75 % des montants perçus sur la période courant du 10 novembre 2021 au 8 novembre 2022, à savoir :

	Montant du plafond de dépenses à rembourser en 2022		
LULA	56 251,16 €		
BOISMONT	7 598,63 €		
CAYEUX SUR MER	91 055.14 €		
LECROFOT	286 150,19 €		
ESTREBORUF	24 340,50 €		
PAVIERES	24 795,00 €		
FORT MAHON PLAGE	231 109,37 €		
LANCHETES	9 922,73 €		
MERS LES BAINS	109 979,09 €		
NOYELLES/MER	25 574,76 €		
PENDE	17 024.85 €		
PONTHOILE	15 672,59 €		
QUEND	299 245,54 €		
SAIGNEVILLE	5.067,13 €		
ST QUENTIN EN TOURMONT	42 727,38 €		
ST QUENTIN LAMOFTE	3.796,86 €		
ST VALERY/SOMME	159 509,69 €		
WOIGNARUE	11 568.49 €		
TOTAL	1 441 607,27 €		

Le montant global du remboursement aux communes progresse de 10,67 % sur l'année 2022.

Il a également été proposé d'affecter au Budget Annexe «Gestion du Plan Vélo», le montant correspondant à 9,5 % de cette collecte, ce qui, pour l'année 2022, s'élève à 182 578,26 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les projets de promotion touristique validés par le Bureau du 28 novembre 2022 ainsi que le montant maximal des dépenses de promotion touristique pouvant être remboursé à chaque commune sur la collecte de la taxe de séjour 2022.

Il a autorisé le Président à procéder, sur présentation des justificatifs, au remboursement des dépenses de promotion touristique payées par les communes à jour dans le paiement de leurs contributions et de leurs autres dettes au Syndicat Mixte, et de réserver le montant non remboursé en fin d'année à chaque commune, en le rattachant aux dépenses de l'exercice 2022, pour permettre de le verser sur l'année 2023.

Le Comité Syndical a également adopté le montant de la collecte de la taxe de séjour affectée au budget annexe « Gestion du plan vélo » pour 182 578,26 € et a autorisé son Président à procéder au mandatement sur le Budget Principal.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

12. Gestion du Personnel

Modification du temps de travail

1.1 Pour les agents travaillant sur un cycle hebdomadaire

Le Président a rappelé aux membres qu'actuellement, les agents sont soumis à un cycle de travail hebdomadaire (semaine à 39 heures sur 5 jours) et bénéficient de RTT répartis de la manière suivante : 19 jours (18 jours + 1 jour de solidarité) et 4 jours exceptionnels soit 23 jours avec une proratisation des jours exceptionnels.

Afin de simplifier la gestion des heures réalisées au-delà de 35h, il a été proposé de remplacer les 4 jours exceptionnels par des jours de RTT.

1.2 Pour les agents travaillant sur un cycle annuel

Pour les agents du service de la Réserve Naturelle Nationale qui sont soumis à un cycle de travail annuel basé sur l'année civile, soit :

- 26 semaines pouvant varier de 39 heures à 44 heures d'avril à septembre (saison haute).
- 26 semaines pouvant varier de 20 heures à 35 heures d'octobre à mars (saison basse).

Dorénavant, les agents seront soumis à des horaires variables selon l'activité.

1.3 Journée de solidarité

Afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, la journée de solidarité, sera instituée :

- lors d'un jour férié précédemment chômé : le lundi de Pentecôte pour les agents travaillant sur un cycle annuel ;
- par la réduction du nombre de jours RTT pour les agents travaillant sur un cycle hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'acter le remplacement des 4 jours exceptionnels par des jours de RTT. le cycle annuel pour les agents de la Réserve Naturelle Nationale ainsi que le traitement de la journée de solidarité.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes ; 12

13. Adhésion à France Digues

Le Président a informé les membres que dans l'objectif de partager ses connaissances et ses difficultés dans la mise en place de la GEMAPI et du PAPI, le Syndicat Mixte a souhaité adhèrer à France Digues.

En effet, cette association Loi 1901, permet de structurer et consolider la profession de gestionnaires de digues en favorisant les échanges techniques, le partage des savoir-faire et l'échange d'expériences.

Actuellement, le Syndicat Mixte a en gestion 24 kms de digues.

Le montant total de l'adhésion pour une année est de 1 470 € TC.

Une assemblée générale se tient une fois par an à laquelle le représentant du Syndicat Mixte sera convié.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion à l'association « France Digues », a procédé à la désignation de Monsieur Daniel CHAREYRON, en qualité de titulaire et de Monsieur Philippe EVRARD, en qualité de suppléant pour siéger au sein de cette instance et a autorisé le Président à prendre toute mesure et à signer tout acte nécessaire.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

14. Adhésion au CEREMA

Le Président a informé les membres que le Syndicat Mixte a souhaité adhérer au CEREMA.

Cette adhésion va lui permettre notamment :

- de s'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale;
- de disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du CEREMA :
- de bénéficier d'un abattement de 5% sur les prestations du CEREMA ;
- de rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques.

Le montant annuel de la contribution est de 1 040 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adhérer au CEREMA pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion puis renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Il a décidé également, à l'unanimité, de régler chaque année la contribution annuelle due, de désigner Madame Julie VAST en qualité de titulaire et Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT en qualité de suppléant pour représenter le Syndicat Mixte au titre de cette adhésion ainsi qu'à autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion. Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

 Réalisation d'une étude hydraulique et hydro-sédimentaire en Baie d'Authie par la CA28M -Participation au financement d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Le Président a informé les membres que compte-tenu des enjeux hydro-sédimentaires de la Baie d'Authle et de leurs conséquences pour l'ensemble de la gestion hydraulique et des risques d'inondation sur le territoire de Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre, le Syndicat Mixte a souhaité être étroitement associé à cette étude.

Celle-ci n'étant, à ce jour, pas inscrite dans le PAPI BSA 2016-2023, le Syndicat Mixte n'est pas en mesure de s'engager à son co-financement pour laquelle la CA2BM a d'ores et déjà obtenu un accord de principe d'un financement de 50 % par l'Etat (fonds AFIFT).

Pour autant, il souhaite participer au financement à hauteur de 25% de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage préalable à cette étude que la CA2BM envisage de confier au CEREMA pour un montant de 32 650 €HT, soit 39 180 €TTC.

Le Président a informé les membres que le cofinancement serait pris en charge par la CCPM dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de cette participation financière à la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage portée par la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois, et a autorisé le Président à signer tout engagement ou convention en découlant.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8

 Saint-Valery-sur-Somme - Réalisation d'une aire naturelle de stationnement - Signature d'une convention avec la commune

Pour mémoire, le Président a rappelé aux membres que le Syndicat Mixte est maître d'ouvrage de la réalisation d'une aire naturelle de stationnement sur la commune de Saint-Valery-sur-Somme,

Ce projet prévoit la création de 390 places permanentes dont 10 places « personne à mobilité réduite » puis 1 100 places occasionnelles réparties en deux éco-pâturages de 300 et 800 places en entrée de ville permettant de limiter les flux automobiles dans la commune et de favoriser les modes doux.

Le budget prévisionnel des travaux est de 1 800 423 € TTC (hors coût de maîtrise d'œuvre et éventuelles études complémentaires).

Une convention doit être signée avec la commune afin d'acter les modalités de mise à disposition du foncier et de permettre au Syndicat Mixte de récupérer le FCTVA.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention ainsi qu'à rechercher les financements auprès des différents partenaires.

17. Maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour la réalisation d'une aire de stationnement en entrée de ville de Saint-Valery-sur-Somme - Avenant n°1

Le Président a rappelé aux membres qu'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une aire de stationnement en entrée de ville de Saint-Valery-sur-Somme a été conclu avec le Cabinet ETUDIS Aménagement à Amiens pour un montant initial de 24 900 € HT.

Suite à de nombreux échanges entre la Mairie, la maîtrise d'œuvre, les services de l'État dont surtout la DREAL et la DDTM, les phases liées aux études sont modifiées, à savoir :

Un travail supplémentaire lié aux modifications de conception du projet ;

L'établissement de 3 scénarii contre 1 prévu au cahier des charges du marché;

La réalisation de nombreuses perspectives 3D supplémentaires ;

Des recherches approfondies liées aux exigences environnementales

Elles conduisent à la signature d'un avenant. L'estimation du coût des travaux passe de 400 000 € HT à 1 500 000 € HT.

Le montant de l'avenant n°1 est de 15 700 € HT, soit 38,15 % du montant du marché initial.

Le marché est donc porté à la somme totale de 34 400,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver cet avenant n°1 et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

18. Le Crotoy - Convention de gestion relative à la surveillance et à l'entretien de la frange littorale

Le Président a informé les membres que comme chaque année, il est nécessaire de renouveler la convention de gestion pour la surveillance et l'entretien de la frange littorale de la commune de Le Crotoy.

Dans ce cadre, la commune s'engage à apporter au Syndicat Mixte son concours financier à hauteur de 100 % des dépenses réalisées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de gestion pour la surveillance et l'entretien de la frange littorale de la commune de Le Crotoy et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

 Cayeux-sur-Mer – Aménagement résilient du Boulevard Maritime - Avenant n°2 au marché de Maîtrise d'Oeuvre

Le Président a informé les membres que suite aux différents échanges et réunions de travail avec la commune de Cayeux-sur-Mer, l'Avant-Projet doit être modifié.

Ces ajustements impliquent notamment la reprise des notes de calculs concernant les ouvrages de gestion de sur verses marines et de l'eau pluviale, ainsi qu'une mise à jour des plans et chiffrages.

Ce travail supplémentaire nécessite la passation d'un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 4000 € HT, représentant une plus-value de 0.62% par rapport au marché après avenant n°1 et de 5,43% par rapport au marché initial.

Le montant global du marché est donc porté à la somme de 651 590 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce jour et a donné un avis favorable quant à la passation de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

 Avenants au Marché de travaux concernant l'aménagement des espaces publics du front de mer, de l'esplanade du casino et du centre-boura d'AULT (80)

Avenant n°3 au lot n°1

Le Président a informé les membres qu'un marché de travaux concemant l'aménagement des espaces publics du front de mer, de l'esplanade du casino et du centre-bourg d'AULT (80), lot n°1, a été conclu avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE NORD EST pour un montant initial de 733 299,65 € HT,

L'avenant n° 3 porte sur les modifications suite à des problématiques hydrauliques Rue de l'Esplanade

Le montant total de l'avenant n°3 représente une plus-value totale de 28 344,15 € HI.

Suite à l'avenant n° 3, le marché est porté à la somme de 892 711,50 € HT, ce qui correspond à une augmentation totale de 21,74% par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 3 et a autorisé le Président à le signer.

Avenant n°2 au lot n°2

Le Président a informé les membres qu'un marché de travaux concemant l'aménagement des espaces publics du front de mer, de l'esplanade du casino et du centre-bourg d'AULT (80), lot n°2, a été conclu avec le groupement de sociétés constitué de Groupement EUROVIA/EIFFAGE avec EUROVIA mandataire pour un montant total de 1 631 910,08 € HT.

L'avenant n° 2 porte sur la création de nouveaux réseaux fluviaux, réseaux eaux usées, sur la consolidation d'un mur, la création d'une fosse d'arbres et de terrossements complémentaires.

Le montant total de l'avenant n°2 représente une plus-value totale de 36 625,12 € HT. L'augmentation liée à l'avenant n° 2 est de 2,31 % par rapport à l'avenant n° 1.

Suite à l'avenant n°2, le marché (tranche ferme) est porté à la somme de 1 620 923,51€ HT, ce qui représente une augmentation de 13,88 % par rapport au marché de la franche ferme initiale.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°2 et a autorisé le Président à le signer.

ZAC Frange Nord de Quend - Avenant à la promesse de vente avec le Groupe COGEDIM Signature de l'acte de vente des lots 4 et 5

Avenant à la Promesse de vente avec le groupe COGEDIM

Le Président a rappelé aux membres qu'aux termes d'un acte valant promesse de vente en date du 22 décembre 2021, le Syndicat Mixte s'est engagé à vendre au promoteur COGEDIM, des terrains à bâtir sis à QUEND (SOMME).

Pour permettre à COGEDIM de démarrer de manière anticipée la réalisation de son programme immobilier, le Syndicat Mixte a accepté de lui offrir la possibilité d'acquérir les différents lots en deux temps.

La première acquisition portera sur les lots 4 et 5 et la seconde sur le lot 3.

Il est nécessaire de procéder à la signature d'un avenant à la promesse de vente ayant pour objet d'acter les principales modifications en termes de désignations des immeubles, de modifications des modalités de répartition du prix de vente ainsi que d'obtention des autorisations administratives.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant à la promesse de vente, qui a été consultable en séance et a autorisé le Président à le signer ainsi que toutes les pièces annexes y afférentes et à déléguer par arrêté sa signature au Directeur Général des Services du Syndicat Mixte.

Signature d'un acte de vente avec le groupe COGEDIM

Comme évoqué dans le premier point du rapport, le Syndicat Mixte doit signer un acte de vente avec le Groupe COGEDIM. Il concerne des terrains à bâtir à Quend (Somme) au sein de l'emprise de la ZAC Frange Nord de Quend-Plage pour une surface total de 15 a 75 ca moyennant le prix de 776 400 € TTC.

La vente est conclue sous réserve de la non réalisation de la condition résolutoire suivante : défaillance du caractère définitif de la défibération autorisant le vendeur à céder les biens objets de la présente vente.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'acte de vente, qui a été consultable en séance et a autorisé le Président à le signer ainsi que tous les pièces annexes y afférentes et à déléguer par arrêté sa signature au Directeur Général des Services du Syndicat Mixte.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 15

22. ZAC Frange Nord Quend - Convention de participation aux coûts des équipements publics

Le Président a rappelé aux membres que les constructeurs intervenant dans la ZAC participent au coût des équipements à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier dans la zone.

Il a également informé les membres que la société COGEDIM a trouvé un accord amiable pour l'acquisition auprès d'un propriétaire privé du terrain cadastré section XB, numéro 51 pour une surface de 4 170 m² environ.

Une convention doit être conclue entre la Commune, compétente en matière de ZAC et le constructeur moyennant la participation de celui-ci à hauteur de 192 € HT/M² SDP, qui sera versé au Syndicat Mixte pour des logements en accession à la propriété; Par conséquent, la participation est prévisionnellement fixée à 300 318 €HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de valider les termes de la convention de participation à conclure avec la société COGEDIM ainsi que ceux du cahier des charges applicable au lot 1 et a autorisé le Président à signer la convention de participation et le cahier des charges applicable au lot 1 avec la société COGEDIM et à exécuter tous actes et décisions s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

23. ZAC Frange Nord Quend - Demande de financement des Travaux

Le Président a informé les membres que dans le cadre de la ZAC, les travaux d'aménagement des espaces publics et paysagers seront à réaliser par le Syndicat Mixte.

Ils comprennent:

- une place publique centrale d'environ 2 500 m²;
- des espaces dédiés à la mobilité douce, en continuité des réseaux cyclables, des chemins de randonnée existants et des espaces piétonniers qualitatifs;
- des voiries publiques résidentielles permettant la desserte des lots bâtis ;
- des travaux de renaturation d'espaces préalablement urbanisés ou privés (transfert au Conservatoire du Littoral);
- la requalification de voiries existantes ;

Le montant prévisionnel des dépenses éligibles aux subventions s'élève à 3 763 647 €HT.

Le montant prévisionnel des recettes de charge foncières auprès des opérateurs immobiliers est estimé à 1 099 952 €HT :

Il en résulte un montant des travaux à la charge de la maîtrise d'ouvrage estimé à 2 663 695 €HT, pour lequel il est proposé le plan de financement suivant ;

Partenaires	%	€HT
Commune de Quend	50 %	1 331 847 €
Conseil Départemental de la Samme (Dotation SM8S-GLP)	25%	665 924 €
Région Hauts-de-France PRADET	25 %	665 924 €
	100%	2 663 695 €

Pour l'année 2022, le Syndicat Mixte sollicite auprès du Conseil Départemental de la Somme, au titre de dotation d'investissement, un premier financement de 233 620 €HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'actualisation du plan de financement proposé et a autorisé le Président à solliciter, auprès du Conseil Départemental de la Somme et de la Région Hauts-de-France les financements correspondants, ainsi qu'à signer les conventions correspondantes sur la période concernée,

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

24. Marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie sur les systèmes d'endiguement des Bas-Champs et Somme-Authie (sous système Authie-Sud) - Lot n°1 : Système d'endiguement Bas-Champs - Avenant n°4

Le Président a rappelé aux membres qu'un marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie sur les systèmes d'endiguement des Bas-Champs et Somme-Authie (sous système Authie-Sud) - Lot n°1 : Système d'endiguement Bas-Champs, a été conclu avec le Cabinet Artélia à Echirolles pour un montant de 941 435 € HT.

Cependant, par courrier en date du 23 mars 2022, la Directrice de la DDTM de la Somme, a indiqué au Syndicat Mixte que ces travaux devaient être considérés comme une modification substantielle du système d'endiguement en cours de définition, nécessitant notamment une actualisation de l'étude de danger.

Par conséquent ce projet d'aménagement résilient doit faire l'objet d'une étude de danger et intégrer le dossier d'autorisation administrative globale du système d'endiguement en cours de préparation par le cabinet ARTELIA dans le cadre des autres actions prévues par le PAPI.

Un avenant n° 4 est donc nécessaire pour que le Cabinet Artélia réalise ces prestations. Il représente une plus-value de 78 500,00 € HT, soit 12,26% du montant du marché initial.

Le nouveau montant de marché est porté à la somme de 1 056 885,00 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 5 décembre demier et a donné un avis favorable quant à la passation de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver cet avenant n°4 et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

25. PAPI BSA – Action 7.7A2 Petits confortements des rencl\u00f3tures existantes en attente des travaux Demande de subvention aupr\u00e8s de la R\u00e9gion Hauts-de-France

Le Président a informé les membres que nous souhaitons réaliser des travaux dans le cadre de cette fiche action. La demande concerne également le financement d'une intervention en dehors du périmètre initial de cette fiche, plus précisément sur la parte à flots de la Maye.

Il a été proposé d'intégrer ces travaux d'un montant de 185 000 €HT à l'action 7.7A2 et de les financer suivant le plan de financement suivant, prévu au PAPI :

			Réportition pa	r financeurs HT	
	Budget total estimatif HT	SMBS	GLP		
		EPCI 10%	CD80 20%	Elal 40%	Région 30%
	Parte à fi	ats du canal de R	ste		
Analyse sédimentaire	5 000 €	500 €	1000€	2000€	1 500 €
Levés topographiques	20 000 €	2 000 €	4000€	8 000 €	6000€
Reprofilage du chenal et arasement des seuils	30 000 €	3 000 €	6000€	12 000 €	9.000 €
	Porte	à flois de la Maye			
Remplacement de la parte	130 000 €	13 000 €	26 000 €	52 000 €	39 000 €
		Total HT			
	185 000 €	18 500 €	37 000 €	74 000 €	55 500 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le dépôt du dossier de demande de subvention auprès des financeurs concernés.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 26. PAPI BSA – Action 7-18 Etude de la dynamique sédimentaire côtière du secteur du Tréport au Hourdel et définition d'une stratégle de gestion des stocks de matériaux disponibles pour la gestion du trait de côte Demande de subvention - Engagement de la consultation

Pour mémoire, cette étude va permettre d'abonder les études de dangers intégrant les dossiers de classement des systèmes d'endiguement des Bas-champs et potentiellement de la Bresle, ainsi que les dossiers de renouvellement d'Autorisation d'Occupation Temporaire à prévoir en 2023 sur le secteur des Bas-Champs.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Partenaires financiers	Pourcentage	Momant €HT
SMBS-GLP (Dotation EPCI)	20%	61 156,00
Exat (FPRNM)	40%	172 311,00
Région Hauts-de-France	40%	122 311,00
TOTAL EHT	100%	305 778,00
		306

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la mise en œuvre de l'étude et le plan de financement prévisionnel et a autorisé le Président à solliciter les partenaires financiers ainsi qu'à engager la consultation correspondante pour la désignation d'un prestataire et l'engagement de l'étude, sous réserve de l'obtention des financements.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8

 Plan Vélo Baie de Somme - Convention financière relative à l'acquisition foncière des emprises au Chemin des Prés à Wolgnarue

Le Président a informé les membres que suite à une modification du tracé, des emprises n'ont pas été prévues dans l'arrêté de déclaration d'utilité publique.

Il est donc nécessaire d'effectuer des acquisitions supplémentaires.

Afin de faciliter la procédure d'achat, une réunion a été organisée le 3 novembre 2022, avec les propriétaires, les exploitants et le géomètre sur le terrain.

Il a été convenu que les acquisitions seront faites par la commune de Woignarue car cette demière est déjà propriétaire d'une partie du chemin. Nous en assurerons le financement.

Par conséquent, une convention financière doit être signée avec la commune.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention financière correspondante.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

- Service Environnement, pôle animation territoriale biodiversité Renouvellement du programme d'animation Natura 2000 et convention de parlenariat
 - 1. Renouvellement du programme d'animation Natura 2000 pour l'année 2023

Comme chaque année, il a été proposé de poursuivre l'animation des sites Natura 2000 en 2023.

Le montant total des dépenses prévisionnelles pour l'année 2023 est de 95 171,01 € TTC. correspondant, pour l'essentiel, à des dépenses de personnel. L'Etat (Ministère de l'Environnement) et l'Union Européenne (FEADER) nous attribueront une aide publique à hauteur de 100%.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de poursuivre l'animation sur les sites Natura 2000.

2. Objet : Convention de partenariat avec les "Blongios, la nature en chantier"

Comme chaque année, le Syndicat Mixte fait intervenir dans le cadre d'opérations de gestion de milieux au titre de Natura 2000, cette association de bénévoles pour réaliser des chantiers manuels d'arrachage ou de débroussaillage essentiellement en milieu dunaire sur des secteurs sensibles.

Le coût de cette opération est de 3 544 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer cette convention.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

Service Environnement, pôle Grand Site Accès au Cap Hornu et aires de stationnement sur la commune de Saint-Valery-sur-Somme Financement d'une étude pour la réalisation d'un Avant-Projet

Dans le cadre du programme d'actions du Grand Site de France 2018-2023, l'action D1,1 « Réorganisation de l'accès au Cap Hornu» vise à améliorer la surfréquentation. Pour ce faire, une étude de programmation a été réalisée entre 2021 et 2022 et ses orientations validées en Copil le 25 février 2022.

Plusieurs aménagements sont prévus pour réguler la fréquentation et organiser un stationnement conséquent en amont de la Baie.

Dans un second temps, un giratoire pourrait être créé au croisement entre la route communale du Cap Hornu et la route départementale RD3 pour sécuriser l'accès au Cap Hornu.

L'étude en avant-Projet, objet du présent rapport, présente la suite de cette action et permettra de préciser davantage la forme et la matérialité des aménagements pour porter le projet vers sa phase opérationnelle.

La consultation est en cours. Le coût est estimé à 20 500 € TTC.

Les financements seraient répartis ainsi :

 Financeurs
 (%)
 Montant TTC (€)

 SMBS (Département)
 40
 8 200

 Etat (DREAL)
 40
 8 200

 Commune de Saint Valéry
 20
 4 100

 TOTAL
 100
 20 500

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de cette étude et a autorisé le Président à signer les différents documents s'y rapportant.

Service Environnement, pôle Grand Site de France Mise en œuvre du programme, subvention de fonctionnement 2023

Le Président a rappelé aux membres que l'État, par le biais de la DREAL, le Syndicat Mixte dispose d'une enveloppe annuelle dédiée à la mise en œuvre des actions du Grand Site.

Celle-ci est prioritairement fléchée sur des actions d'investissements (étude fréquentation en cours sur le Grand Site par exemple) mais il est possible d'obtenir le financement de frais de fonctionnement sur la base d'un programme d'actions.

Le budget de mise en œuvre de la programmation des actions 2018-2023 pour l'année 2023 est estimé à 177 841 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Partenaires techniques et financiers	Pourcentage	Montant € ttc
Etat (OGS)	31,0 %	55 000
Syndicat Mixte (CD 80, propriété Cdl)	32,5 %	57 841
PNR Picardie Marifime	36,5 %	45 000
Total	100,0 %	177 841

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de cette demande auprès des services de l'État pour l'année 2023 et a autorisé le Président à signer les différentes pièces permettant sa mise en œuvre.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

 Service Environnement, pôle Grand Sité de France - Réalisation des travaux d'aménagement du chemin d'accès et du parking VL du Parc Ornithologique du Marquenterre, commune de Saint-Quentin-en-Tourmont

Le Président a informé les membres que dans le cadre du programme d'actions du Grand Site de France 2018-2023, le Syndicat Mixte travaille avec le Conservatoire du Littoral sur le projet Grand Marquenterre qui vise à donner au Parc une nouvelle dimension territoriale.

Un bureau d'études VRD-paysage a été missionné et un AVP a été réalisé en 2021,

Suite à la réalisation de cet AVP, un permis d'aménager a été déposé en mairie de St-Quentin en Tourmont. Cette demande d'autorisation spéciale de travaux en site classé (PA 080 713 22 M0001) a reçu un avis favorable du Ministère de la Transition Ecologique le 30 septembre 2022.

Le projet se concentre sur la partie Nord du site.

A la suite de l'obtention de l'autorisation de travaux en site classé, une consultation va être lancée pour la réalisation de travaux d'aménagement du chemin d'accès et du parking VL.

Le coût total de ces travaux et de la maîtrise d'œuvre (VRD et paysagère) est estimé à 1 400 000 € HT, soit 1 680 000 € TTC.

Afin de financer cette opération, nous sollicitons une aide financière auprès de plusieurs partenaires.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Co-financeurs	(%)	Montant HT (€)	
SMBS (excédent Parc)	25,7	360 000	
Etat	20	280 000	
Région Hauts de France	20	280 000	
Département	20	280 000	
Conservatoire du littoral	14,3	200 000	
TOTAL	100	1 400 000	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région Haut- de-France, du Conseil Départemental de la Somme et du Conservatoire du Littoral et a autorisé le Président à signer les documents s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

32. Service Environnement, pôle gestion des milieux naturels - Programme LIFE Anthropofens

Le Président a informé les membres que ce projet s'inscrit dans le cadre du projet partenarial LIFE Anthropofens.

Le Syndicat Mixte participe à ce programme avec la restauration de terrains du Conservatoire du Littoral sur les marais de Maye.

Le montant total du projet a été estimé à 341 821 €TTC (travaux et frais de personnel).

Le montage du programme LIFE a, d'ores et déjà, permis de prévoir les participations financières de l'Union européenne (60 %) et de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP) (17.2%).

Les 22,8 % restants sont apportés par le Syndicat Mixte (via les excédents du Parc Ornithologique pour les travaux et via la taxe d'aménagement du Département pour les coûts de personnel).

Il reste aujourd'hui à solliciter officiellement l'AEAP sur sa participation à hauteur de 17,2% soit pour un montant estimatif de 58 793 €.

Ce projet prévoit par ailleurs, sur l'année 2023, la réalisation de travaux pour un montant estimatif de 233 000 € TTC. Les travaux prévus vont faire l'objet d'une consultation des entreprises en début d'année.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le lancement de la consultation des entreprises pour ce projet ainsi que la sollicitation de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP), et a autorisé le Président à signer les différents documents s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

 Service Environnement, Pôle gestion des milieux naturels - Renouvellement de la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP) pour le programme de gestion des terrains du Conservatoire du littoral 2023 - 2025

Le Président a rappelé aux membres que depuis 1980, nous avons en charge de la gestion de l'ensemble des terrains du Conservatoire du Littoral sur la Plaine Maritime Picarde pour une superficie de 5.742 ha. Ces sites bénéficient d'un entretien régulier assuré par 7 agents et leur encadrement (fauche, girobroyage, remplacement de clôtures, coupes de ligneux.

nettoyage...). Cette surface augmente régulièrement avec les nouvelles acquisitions du Conservatoire du Littoral.

Près de 1 921 hectares font l'objet de plans de gestion.

Les dépenses liées à cet entretien des milieux naturels correspondent à un budget moyen de 600 000 € par an.

Ce budget est majoritairement financé par le Département via la taxe d'Aménagement (ex TDENS) mais d'autres partenaires interviennent et notamment l'AEAP depuis 3 ans.

Aujourd'hui la gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral passe nécessairement par une aide importante de l'AEAP pour pouvoir équilibrer le budget.

Proposition de répartition du budget de gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral géré par le Syndicat Mixte pour la période 2023-2025.

Co-financeurs	Budget annuel (%)	8udget annuel (€)	Budget 3 ans (€)
Département	41,7	250 000	750 000
PNR Picardie Maritime	8,3	50 000	150 000
OFB	3,3	20 000	60 000
Cdl (excédent Parc)	20	120 000	360 000
AEAP	26.7	160 000	480 000
TOTAL	100	600 000	1 800 000

La participation financière demandée à l'Agence de l'Eau s'élève à 160 000 € annuel soit 480 000 € pour les trois années.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la sollicitation de l'AEAP pour un montant de 480 000 € pour la période 2023-2025.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes : 12

34. Service Environnement, Pôle RNN de Somme - Bilan brigade équestre et projet 2023

Le Président a rappelé aux membres que la saison 2022 a été un test pour la mise en place d'une brigade équestre sur la Réserve Nationale de la Baie de Somme.

2 chevaux ont été loués au Haras Henson pour la période d'avril à septembre pour un montant de 5 400 euros. Du matériel et équipement équestres ont également été achetés.

Le bilan est positif.

La brigade équestre est venue en complément des interventions réalisé en 4x4 et a permis d'accéder à des secteurs impossibles en véhicule.

Par conséquent, il a été proposé de reconduire cette action sur l'année 2023 et de réaliser la location d'un unique cheval durant la période de forte fréquentation et, suite à la proposition d'une des gardes de la Réserve Nationale de la Baie de Somme, d'utiliser son cheval personnel.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de cette nouvelle location auprès du haras Henson et de cette convention pour l'utilisation du cheval de l'une des gardes de la Réserve Nationale de la Baie de Somme et a autorisé le Président à la signer ainsi que les documents s'y rapportant.

35. Service Environnement, pôle RNN Baie de Somme - Subvention de fonctionnement 2023

Depuis 2021, compte-tenu de l'évolution des besoins sur la RNN de la Baie de Somme, l'Etat s'est engagé à pérenniser une aide à hauteur de 215 000 € annuel.

Cette enveloppe a notamment permis de renforcer l'équipe de la Réserve avec un garde supplémentaire et la création du poste de chargée de mission « Education à l'environnement.

Le budget estimatif de fonctionnement 2023, première année est de 273 476 €.

Le budget s'équilibre avec les recettes suivantes :

Partenaires financiers	Montant en € TTC	Pourcentage
Etat	215 000	78,6
SMBS-GLP (via TA du Conseil Départemental)	58 476	21,4
Total	273 476	100

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de cette demande auprès des services de l'Etat pour l'année 2023 et a autorisé le Président à signer les différentes pièces permettant sa mise en œuvre.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCt : 8 Collège des Membres des Communes : 12

36. Rapport d'information - Mesures relatives à la consommation d'énergie

Le Président a informé les membres que comme cela a été préconisé par le Gouvernement, nous avons mis en place un certain nombre de mesures afin de diminuer nos consommations d'énergie dont vous pourrez prendre connaissance dans ce rapport.

Toutes ces actions mises bout à bout, vont permettre d'apporter de véritables économies pour le Syndicat Mixte et diminuer son empreinte environnementale.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Collège des Membres du Département : 24 Collège des Membres des EPCI : 8 Collège des Membres des Communes ; 12

La séance est levée à 20 H 30

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légalité le 12 décembre 2022.

Le relevé de décisions a été approuvé, à l'unanimité, par les membres du Comité Syndical en date du 6 février 2023.

Stépho